

La ville de Trois-Bassins signe son contrat local de santé

Communiqué de presse
17 octobre 2023

Gérard COTELLON, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion, et Daniel PAUSE, maire de Trois-Bassins, ont signé le contrat local de santé (CLS), le mardi 17 octobre 2023, afin d'améliorer la santé des habitants de Trois Bassins.

Un levier pour améliorer la santé des Trois-Bassinois

Avec 7 076 habitants, la ville de Trois-Bassins souhaite renforcer son implication dans le domaine de la santé à travers la structuration d'une politique locale de santé formalisée dans un contrat local de santé.

Le CLS est un outil permettant de créer un projet de santé adapté au territoire dans une démarche partenariale et une approche globale des déterminants de santé. Il contribue au déploiement territorial du Projet Régional de Santé (PRS) et à sa déclinaison en actions concrètes à l'échelon communal.

A travers la contractualisation d'un CLS, la commune de Trois-Bassins contribue ainsi à créer un environnement favorable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie de ses habitants.

Le diagnostic local de santé de la commune de Trois-Bassins

Le diagnostic local de santé a permis de dégager les enjeux majeurs du territoire en matière de santé et de cadre de vie. Il repose sur des données quantitatives issues du portrait de territoire de la commune de Trois-Bassins, réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Les éléments suivants ont été mis en évidence :

- Une offre de services limitée :
 - des établissements de soins en nombre dans la microrégion mais distants de la commune ;
 - une densité de professionnels médicaux inférieure au niveau régional ;
- Un état de santé de la population à améliorer :
 - des taux d'inscription en affection de longue durée (ALD), toutes causes confondues, comparables au niveau régional mais supérieurs pour le diabète ;
 - un taux de mortalité prématurée important.

Les orientations stratégiques

Le CLS constitue une feuille de route pour une période de 5 ans (2023-2028) renouvelable.

Il est structuré autour de 4 axes stratégiques se déclinant en programme d'actions :

Axe n°1 : Nutrition, diabète et activité physique

- Promouvoir des comportements nutritionnels plus favorables à la santé
- Faciliter l'accès à tous à une alimentation saine, équilibrée et durable
- Faciliter l'accès à une pratique d'activité physique régulière et adaptée

Axe n°2 : Inclusion et autonomie des personnes vulnérables

- Préserver l'autonomie des personnes âgées
- Favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap
- Développer l'aide aux aidants

Axe n°3 : Santé des jeunes

- Prévenir les situations de souffrance psychique et de mal-être
- Développer les compétences psychosociales
- Prévenir et repérer les comportements à risque
- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé des jeunes

Axe n°4 : Santé environnementale

- Améliorer l'environnement au service de la santé
- Améliorer le cadre de vie scolaire
- Renforcer les actions de lutte anti-vectorielle

Contacts presse

Ville de Trois-Bassins : 0262 24 80 03 – communication@ville-troisbassins.re

ARS La Réunion : Service Communication –0692 57 63 38 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr